

17 juil 2009 -11:53

Appartient à Conseil des ministres du 17 juillet 2009

Gaz naturel et électricité

Confirmation de la cotisation fédérale pour le gaz naturel et l'électricité et des tarifs de distribution de gaz et d'électricité

Confirmation de la cotisation fédérale pour le gaz naturel et l'électricité et des tarifs de distribution de gaz et d'électricité

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi qui confirme plusieurs arrêtés royaux (*) fixant la cotisation fédérale pour le gaz naturel et l'électricité et les tarifs de distribution de gaz et d'électricité. Cet avant-projet, proposé par le ministre du Climat et de l'Energie Paul Magnette, règle non seulement l'aspect juridique du problème mais aussi l'entrée en vigueur des différents arrêtés royaux.

L'avant-projet de loi a été soumis aux Régions et au Conseil d'Etat. Il sera discuté lors du prochain Comité de concertation.

(*) pris en vertu de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>